

VALEUR SEMANTICO-PRAGMATIQUE DE LA PHRASE AVERBALE DANS LE CONTE AFRICAIN : CAS DES CONTES DE DADIÉ

ADAMA Dembélé

*Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel
(IPNETP), Côte d'Ivoire*

*Département des Formations Générales, Section Techniques d'Expression
adamadembele414@gmail.com*

Résumé

La syntaxe de la phrase normative, tel que l'exige la grammaire traditionnelle ou structurale, requiert l'exhaustivité de l'énoncé phrastique sous la forme complète, une totalité syntagmatique qui renvoie à une unité sémantique. Partant de cette normativité de la structure phrastique, il existe une interdépendance entre les différents éléments syntagmatiques qui composent l'énoncé phrastique, conception et pratique qui sont d'un degré presque dichotomique lorsque la linguistique, en amont, et l'oralité en aval s'y mettent. Des auteurs oralistes qui rompent d'avec la formulation normative de la phrase dans leurs productions, l'écriture dadiéenne prend une part active dans la construction des énoncés qui accordent du crédit à des éléments prédicatifs autre que le prédicat-centrifuge « verbe ». Ainsi, l'énoncé averbal renferme chez Dadié des prédicats adjectivaux, nominaux et adverbiaux, sur lesquels s'opère un choix pesant comme prétextes syntagmatiques dans la construction d'énoncés averbaux assertifs, interrogatifs et exclamatifs auxquelles se rattachent nombre de valeurs morales prônées par le narrateur-conteur de Dadié. Pour le prouver, deux (2) approches, la méthode énonciative et la pragmatique nous ont servi. La première, la méthode énonciative est, selon Kerbrat Orecchioni, « la discipline qui s'intéresse le mieux à la problématique de l'efficacité de la parole entre interlocuteurs » (1986) et se propose d'analyser le langage, c'est-à-dire le discours prononcé dans ses plus proches détails. La pragmatique, en tant qu'elle est à la fois théorie et méthode qui s'intéresse à l'analyse des discours dans leurs fonctionnements ainsi qu'aux relations qu'entretiennent certains signes linguistiques dans le discours avec le monde, selon Dominique Maingueneau.

Introduction

« L'absence de forme verbale conjuguée n'empêche évidemment pas la manifestation d'une modalité et d'un acte de langage. », nous dit Franck NEVEU au sujet de la valeur modale de la phrase averbale, avant de conclure que : « La phrase averbale, comme la phrase verbale, est donc susceptible de prendre les modalités assertive, interrogative, injonctive et exclamative. »

Un tel avis (de l'auteur) s'aligne à la conception que la grammaire traditionnelle a de la phrase dans sa structure normative, en tant qu'énoncé composé sémantiquement complet, qui initie aux différentes structures syntaxiques de la phrase française et, ne tient qu'à ce même titre. Ainsi, ce qui semble requis dans la conscience collective, à la lecture de productions et textes écrits, c'est que les emplois ou faits de langue qui s'écartent de la norme traditionnelle des structures phrastiques à usages courants (phrases simples et complexes) obéissent à la règle syntaxique généralement admise : S + V / S + V + C ou *proposition* + *proposition*, etc. ; une sorte de reconnaissance et de fidélité des/aux constituants de la phrase normative en français. Cependant, sans dénier les connaissances et habiletés que ressortent ces normes classiques, structurellement marquées par la présence d'un *syntagme nominal* + *syntagme verbal* et/ou *syntagme prépositionnel/locutionnelle*, etc. dans la construction des phrases simples et complexes (selon les règles de la syntaxe du français qu'impose l'écriture), cette pratique classique rebute les normes de l'énoncé phrastique dans le discours oratoire. En d'autres termes, une phrase telle que, « *Quel est ton nom ?* », respectant la structure normative de la phrase interrogative dont elle relève, pourrait donner dans une conversation directe à l'oral : « *ton nom ?* » Mais alors, la réponse à la première question, « *je m'appelle Paul* », respectant la structure normative de la phrase déclarative ne diffère pas sémantiquement de : « *Paul* » ou « *Mon nom, Paul* ».

Partant de ces écarts syntaxiques et structuraux qui séparent les deux types de constructions phrastiques, il est réfutable de croire que les structures non classiques de la phrase (interrogative ou déclarative), c'est-à-dire la phrase averbale, manque d'exhaustivité au niveau de son contenu sémantique. L'objet de la question, le nom de « Paul » en l'occurrence, demeurant linguistiquement l'élément essentiel et central de la requête du locuteur.

Sur cette base, la problématique centrale qui fonde notre réflexion est d'ordre typographique ou terminologique voire syntaxique, confrontant structure classique ou normative de la phrase à la sémantique, en tant qu'objet et principe de la phrase averbale dans le discours oratoire. Cette problématique s'actualise davantage lorsque les manifestations et manipulations linguistiques d'énoncés averbaux leur confèrent émotions - questionnements - jugements - commandements, etc., à des degrés contextuellement divers. Le phénomène existe en français écrit certes,

mais il est davantage ancré dans l'oralité qui plus est, apparaît comme l'expression linguistique des genres oratoires tels que le conte. L'étude se fonde sur les contes de l'écrivain ivoirien, feu Bernard Binlin DADIE, et la question centrale à laquelle elle répond est la suivante : **comment la phrase averbale revêt-elle une valeur sémantico-pragmatique dans le conte DADIE ?**

L'étude s'intéresse aux trois (3) typologies phrastiques de base du type averbal que sont l'*interrogation* ou la demande ou encore la requête - l'*exclamation* ou l'injonction et la *déclaration* ou *affirmation*, pour en décrire les comportements ou actes langagiers à partir de la valeur sémantico-pragmatique des morphèmes qui structurent les différents énoncés relevés du corpus.

1. La structure syntaxique de l'énoncé oratoire

Entendons par énoncé oratoire, en contexte, les propos que prononcent les énonciateurs ou intervenants dans le processus de la narration d'un conte. En effet, Bien d'analystes émettent comme Christin l'hypothèse de la parole comme « tourment de l'écriture » (Anne Zali :2010). Ce qui veut dire que par la prise de parole, l'orateur ne se soumet pas toujours aux exigences de la syntaxe des lettres et des mots dans son énonciation, comme le réclame la grammaire normative. Partant de ce constat, il y a lieu de montrer comment le genre oratoire se déjoue des exigences syntaxiques de l'écriture classique de la phrase normative dans le conte de Dadié.

2. De la structure normative de la phrase grammaticale

La « syntaxe », de façon étymologique, est issue du bas latin « syntaxis », et signifie « ordre, arrangement, disposition des mots ». Du grec « suntaxis », formé sur la préposition « sun », qui veut dire « avec », et le nom « taxis » qui signifie également « ordre, arrangement, disposition », la syntaxe désigne globalement « l'organisation des mots et groupes de mots dans l'énoncé (syntaxe de l'énonciateur) et l'étude de cette organisation ou syntaxe du descripteur. » (Neveu :2004) Partant, la structure syntaxique d'un énoncé désigne l'ensemble des syntagmes (nominiaux et/ou verbaux) ou composantes qui en assurent la structure. Selon le "dosage" en éléments syntagmatiques ou structuraux (noms,

déterminants, adjectifs, verbes ou adverbes), l'énoncé phrastique acquiert une longueur et une durée d'émission tout aussi équivalant.

De fait, la grammaire traditionnelle conçoit la phrase dans sa structure normative comme étant un énoncé composé, sémantiquement complet du point de vue du sens. On en dénombre les structurations ou compositions d'énoncés comme suit :

- un syntagme nominal (SN) ou groupe du nom (GN) assumant le rôle syntaxique de sujet ;

- un syntagme verbal (SV) ou groupe du verbe (GV) régi par le SN jouant le rôle de prédicat ; et facultativement ;

- un syntagme nominal prépositionnel (SNP) ou groupe prépositionnel (GNP) jouant le rôle de complément circonstanciel. On retrouve ces schémas dans les énoncés suivants :

E1 : GN + V (*Les chasseurs + reviennent*) [*ləfasæRəvjɛn*]

E2 : GN + V + GNP₁ (*Les chasseurs + reviennent + de la chasse*) [*ləfasæRəvjɛndələfas*]

E3 : GN + V + GNP₁ + GNP₂ (*Les chasseurs + reviennent + de la Chasse + avec du gibier*) [*ləfasæRəvjɛn dəlafasavəkdyʒibje*]

La différence de durée d'émission de chaque énoncé (E1, E2 ou E3) dépend donc des constituantes ou de la structure de l'énoncé. Sous une autre forme, les mêmes phrases transformées en phrases interrogatives, par exemple, donnent ceci :

E1 : GN + V + marque interrogative (inversion sujet + ?) = *Les chasseurs reviennent-ils de la chasse ?* [*ləfasæRəvjɛntildələfas*]

E2 : Prép + marque interrogative (quoi) + GN + V + sujet inversé = *Avec quoi les chasseurs reviennent-ils ?* [*avəkkoiləfasæRəvjɛntil*]

Ce fonctionnement de la structure phrastique laisse entendre que l'étude de la sémantique d'un énoncé nécessite que l'on procède par identification et explication des syntagmes ou « classes de mots », l'identification des morphèmes (mots du syntagme), et leur mise en relation les uns les autres pour leur conférer un sens global. Autrement dit, à la question de la place ou de la position des constituants d'une phrase simple, à la mise en relations fonctionnelles de propositions dans une phrase complexe, vient s'ajouter celle de l'interdépendance sémantique. Franck Neveu faisait pourtant remarquer que la linguistique contemporaine remet d'une certaine façon en question le statut d'unité syntaxique maximale conféré à la phrase, ce qui a conduit certains linguistes à considérer divers niveaux d'analyses que l'auteur lui-même

résume à deux niveaux d'analyse distincts : (i) « le niveau micro-syntaxique, qui correspond à l'articulation des morphèmes et des syntagmes, c'est-à-dire aux unités de rang inférieur ou égal à la phrase simple, (ii) et le niveau macro-syntaxique, qui correspond aux unités de rang égal ou supérieur à la phrase simple. » (Franck Neveu : 2004).

Pour ce second niveau, le fonctionnement phrastique est à la fois syntaxique et sémantique. Il n'est donc pas exclu, de ce point de vue, que linguistiquement, un énoncé soit composé d'un seul élément ou morphème syntagmatique, capable de jouer les mêmes fonctions syntaxico-sémantique. Le pragmatisme qui, quant à lui, relève du degré de subjectivité et la profondeur des dictionnements de l'orateur dans un contexte d'énonciation et l'effet que produisent ces dictionnements sur le lecteur ou l'auditoire.

3. De la normativité à la phrase oratoire chez Dadié

Comme annoncé supra, la grammaire traditionnelle conçoit la phrase dans sa structure normative comme étant un énoncé composé, sémantiquement complet du point de vue du sens. Une telle conception classique de la structure phrastique est, d'un point de vue épistémologique, l'apanage de l'écriture, notamment les genres classiques tels les récits romanesques qui exigent que le narrateur soit exhaustif dans le processus de la narration, qu'il permette au lecteur de cerner la presque totalité du message et entrer dans le comportement diégétique des personnages sans aucun « tabou linguistique » (Oswald Ducrot : 1995). Il y a lieu cependant, de constater à l'oral, que les énoncés phrastiques sont plutôt des raccourcis linguistiques, qui sont compréhensibles seulement qu'en contexte de communication. Il s'agit, en réalité, des structures elliptiques qui correspondent aux formulations étendues, tout comme dans le récit classique, caractérisé par la complétude syntaxique et surtout sémantique. Cette extension ou complétude syntaxico-sémantique répond au besoin de la compréhension, indépendamment de la situation de communication.

Dans les contes écrits par Dadié, l'oralité conserve ses marques héréditaires autant que possible, et la matérialité de cette conservation se recherche d'une bonne part dans les expressions phrastiques canoniques qui font fi de la complétude syntaxique requise par la grammaire normative ; ce qui compte pour ce type d'énoncés phrastiques dadiéens, c'est plutôt la construction ou le processus de sémantisation de l'énoncé

que le conteur-énonciateur inscrit dans le contexte de son énonciation. Et plus est, dans ce genre de construction phrastique qui récusé la plénitude syntagmatique, le caractère non exhaustif de la syntaxe n'occulte pas forcément la compréhension du message conté. Il existe, au préalable, un contrat tacite entre le conteur et son auditoire, contrat que le narrateur-énonciateur fonde sur une sorte d'interlocution. Aussi, en s'appuyant dans son allocution sur les artifices que lui offre la narration (les mimiques et gestes, le jeu de dialogue, les exclamations et interjections, les questions rhétoriques qui interpellent l'auditoire en l'impliquant dans le processus dialogique qu'il enclenche à travers eux), le destinataire de ses énonciations est aussitôt averti de la suite de la narration. Et, dans ce cas, plus besoin que les propos du conteur partent à leur fin pour être cernés par le public ou l'auditoire, ou encore le lecteur.

Par ailleurs, au-delà de ces fondamentaux du discours oratoire, la question de la prédicativité des constituants dans un énoncé phrastique milite en faveur des constructions phrastiques où le locuteur peut se passer de certains prédicats syntagmatiques dont le plus illustratif est le « verbe ». Notre propos insinue ici l'équi-valabilité de la « phrase averbale » et celle se réclamant d'un verbe. Chez Dadié, le pari des phrases averbales semble acquis, de sorte que le narrateur dadiéen dit plus elliptiquement qu'il n'en faut en peu de mots : « il a trop à dire... » De fait, il n'est plus à rappeler que, dans le processus de construction de la phrase grammaticale, les rapports existants entre l'ordre linéaire des mots dans la chaîne parlée (celle-ci se présente comme une ligne) et l'ordre structural qui, lui, est sous-jacent (la manière dont les mots « entrent en connexion » les uns avec les autres lors de la mise en phrase)», cela y joue un rôle essentiel, notamment dans la construction du sens de la phrase. Une étude linguistique du genre, se donne donc la primauté de transformer l'ordre structural en ordre linéaire, de manière à rendre explicite ses principes d'organisation. Nous n'allons pas nous attarder sur ces détails concernant l'analyse de l'ordre structural des énoncés dont nous avons la tâche d'expliquer dans le processus de sémantisation de la phrase averbale et le pragmatisme qui s'y trouve. Ce que nous voulons signifier ici, c'est bien évidemment, montrer comment dans l'organisation syntagmatique des constituants phrastiques, en amont, et la construction de la complétude phrastique (résultat de l'idée préconstruite par le conteur), certains constituants de la phrase dépendent de bien d'autres (i); comment, le réseau des dépendances

affecte les constituants d'une phrase, de sorte que sans tel ou tel élément syntagmatique, tel autre ne peut ou ne doit exister dans la phrase (ii) ; comment, cependant, dans un réseau de connexion d'éléments syntagmatiques, l'absence d'un élément prédicatif ne peut empêcher le conteur dadiéen de traduire pleinement et bien plus d'ailleurs, le contenu sémantique de son propos (iii) ; et au bout du compte, comment l'absence du "prédicat-verbe", au lieu de manquer au contenu sémantique de la phrase averbale, lui donne au contraire plus de pragmatisme au niveau du sens (iiii).

Du coup, la question de la connexion qui unit les constituants phrastiques, tout comme celle de la « hiérarchie des connexions » alors entérinée par Lucien TESNIERE (1959) s'annonce. Ce qui, par conséquent, (nous) laisse croire que, dans un énoncé phrastique, respectant l'ordre linéaire et structural de la phrase normative, le "noyau principal" de la phrase est le « verbe » ; et que, de lui, dépendent les autres groupes syntagmatiques nominaux (GNS / GNC) qui gravitent autour. Or, dans une étude linguistique du genre, même si ces considérations de la structure normative de la phrase parviennent à justifier cette rigidité structurale par l'analyse des constituants de la phrase grammaticale, l'hypothèse de la classe morphologique du constituant et sa fonction de régissant ou de subordonnée n'est pas non plus exclue. En effet, la question de « régissant plein » rendant un élément syntagmatique dépendant d'un autre ne donne pas l'autonomie tous azimuts au verbe de la phrase, à en croire les études menées par Tesnière sur la question. Plus précisément, l'auteur démontre, et à raison, dans son analyse sur la prédicativité des constituants phrastiques que, « les verbes prédicatifs, les substantifs, les adjectifs, les pronoms disjoints du type "moi", les adverbes prédicatifs du type "maintenant" » peuvent occuper la fonction de « régissant » dans l'énoncé phrastique, donc la position nœud », c'est-à-dire jouant le rôle central dans le processus de sémantisation de la phrase à partir de ces éléments structuraux.

Sur la base de ce constat à caractère hypothétique, nombre de linguistes émettent et soutiennent la même hypothèse, à l'image de Gustave Guillaume pour qui, tout mot, quel qu'en soit la nature, nécessite une définition sémantique, fût-il un « pronom, une préposition, une conjonction, etc. ». Et l'auteur de préciser qu'il arrive parfois que certains prédicats soient marqués par « une perte de prédicativité. » Par exemple, si « aller » peut-être considéré comme un prédicat dans une phrase du genre, « Je vais au boulot », il perd cette prédicativité lorsqu'il se retrouve

dans une autre phrase telle, « je vais travailler ce soir ». Ici, « aller » devient un semi-auxiliaire, perdant ainsi le rôle central de régissant de la phrase bien qu'étant conjugué, puisque « travailler » occupe désormais ce rôle central. Cet état de fait constitue le fondement de cette étude sans en être le véritable enjeu. En effet, comme on peut le voir dans les expressions phrastiques ci-dessous relevées, la construction de l'énoncé phrastique dans les propos de l'orateur dadiéen ne tient pas compte, nécessairement, de la structure normative de la phrase, qui fonde toute sa quintessence sémantique sur le noyau central, c'est-à-dire le verbe. Avec Dadié, l'orateur véhicule un contenu, et ce contenu peut être rendu par tout autre élément syntagmatique. A l'analyse, on s'aperçoit que ce type de construction des phrases averbales occupe une place prépondérante dans le discours oratoire chez l'auteur. L'échantillon d'énoncés phrastiques par-dessous annoncé, résiste tant bien que mal aux normes standard de la structure phrastique normative. Soit les énoncés phrastiques suivants :

E5 : *La plus flexible ? (Le Pagne noir, Le miroir de la disette, P.13),*

E6 : *Rien. (Le Pagne noir, La cruche, P.28)*

E7 : *Non ! (Légendes africaines, P.37)*

E8 : *Etoile ? (Légendes africaines, P.60)*

A l'oral, des expressions interrogatives comme celles des énoncés (E5 et E8) ou des réponses réduites à un mot comme « rien. » (E6) et les exclamations comme « Non ! » (E7) sont considérées comme des phrases. Cependant, leur mot-noyau est, selon le cas, un nom, un adjectif qualificatif ou un adverbe, et non un verbe.

Ces énoncés ainsi représentés ne sont pas compréhensibles en dehors de la situation de communication, contrairement aux types de constructions de phrases complètes que recommande la grammaire traditionnelle académique.

Ainsi, les énoncés oratoires du genre, qu'on retrouve dans les contes, plongent parfois le lecteur dans une impression du "direct-expressif", avec leurs structures énonciatives limitées à une seule de leurs composantes telles que présentées par-dessus. La pratique orale offre en effet des possibilités de formulations diverses.

Pour ce qui concerne les exemples ci-dessus présentés, hors-contexte, et dans la perspective grammaticale normative, ces énoncés correspondraient, respectivement à :

E5' : *Dois-je choisir la partie la plus flexible ?*

E6' : *Je ne veux rien.*

E7' : *Non, je ne blague pas !*

E8' : *Moi je serai Etoile ?*

Dans *Légendes africaines* et *Le Pagne noir*, l'oral est présent à travers des structures simplifiées que l'on peut qualifier de syntaxes incomplètes, sous le contrôle des constructions classiques de la syntaxe telles qu'enseignées dans les grammaires scolaires.

Au fait, à l'oral, un constituant de la structure classique peut représenter une phrase au sens partagé par le locuteur et l'interlocuteur. Dadié emploie donc des phrases non verbales aux structures diverses :

**(1) E (phrase) → GN (ou GNp -Groupe nominal
Prépositionnel ou pronom)**

E09 : *Le sujet ? (La batailles des Oiseaux et des Animaux, p.9)*

Quel sujet de discorde peut-il exister entre les Oiseaux et les Animaux ?

E10 : *Et ta bonté ? (Nénuphar, la reine des eaux, p.20)*

Qu'en est-il de ta bonté ? (Lasse-t-on en outre ta bonté ?)

E11 : *Sans elle... (Le règne de l'Araignée, p.30)*

Sans elle, rien n'existerait.

E12 : *Toi. (Le Bœuf de l'Araignée, p.61)*

C'est toi qui vas me porter.

(2) E GV (Structure verbale infinitive)

Il est su que la phrase verbale normative comporte, selon ses principes, au moins un verbe conjugué. Cependant, dans le cas de ces phrases qui suivent, le conteur ou narrateur-conteur de de Dadié matérialise ici la prédicativité du verbe de la phrase par une forme infinitive, peu en importe la forme ou le type (interrogatif, exclamatif ou déclaratif). Soit les énoncés :

E13 : *Pour voler quoi ? (L'aven, p.37)*

- *Je commettrai un crime pour voler quoi ?*

E14 : *Siffler ! (Le chien de Coffi, p.65)*

- *Il faut siffler !*

E15 : *Mais siffler quoi ? (Le chien de Coffi, p.65)*

E16 : *M'aider, vous ? (La Cruche, p.33)*

- *Vous êtes capables de m'aider, vous ?*

E17 : *Surveiller ? (Le Bœuf de l'Araignée, p.56)*

- *Tu veux me faire surveiller par quelqu'un ?*

(3) E **Adv (ou Structure adverbiale : adv + expansion).**

Ici par contre, le prédicat verbal s'efface pour laisser place à une structure phrastique dont l'élément prédicatif est un adverbe ou locution adverbiale et son /ses expansion(s).

E18 : *Mais pas du tout. (Nénuphar, la reine des eaux, p.20)*

- *Mais on ne laisse pas du tout ma patience.*

E19 : *Rien. (Le règne de l'Araignée, p.29)*

- *Je ne veux rien.*

E20 : *Seulement voilà. (La lueur du soleil couchant, p.102)*

- *Seulement voilà ce qui devait arriver et qui arriva. (Voilà ce qui devait arriver, sans rien d'autre)*

E21 : *Jamais. (Le Bœuf de l'Araignée, p.60)*

- *Je ne te permets jamais que tu partes d'ici.*

E22 : *Bientôt. (Les Funérailles de la Mère Iguane, p.82)*

- *Il sera bientôt temps de faire la nouvelle récolte.*

(4) E **Adj (ou Structure adj : adj + expansion ou pp).**

A l'image de la structure phrastique précédente, l'énoncé phrastique élide également le verbe et marque comme syntagme prédicatif, un adjectif qualificatif. On le sait, l'adjectif qualificatif, tout comme l'adverbe d'ailleurs, sont des syntagmes que ressortent tous deux à des prédicats (soit verbal soit nominal) par lesquels ils justifient leur présence dans une phrase. Par exemple, dans, « ce sac est rouge », le syntagme adjectival doit son existence dans la phrase au syntagme nominal « sac », qu'il qualifie d'une part, et ensuite, à la copule « est » qui certifie l'effectivité de la couleur. Toutefois, à la différence de cette connexion entre éléments syntagmatiques qui établit une relation d'interdépendance entre ces syntagmes dans la phrase, la réalité dans le discours oral de Dadié est tout autre. En effet, on peut le voir à travers ces énoncés, l'adjectif qualificatif constitue à lui seul un énoncé phrastique, ou par moment, avec des expansions différentes du prédicat-verbe.

E23 : *Immense, immense. (Nénuphar, la reine des eaux, p.21)*

Ma bonté est immense, immense. (Ma bonté est trop immense (bien grande)

E24 : *Sauvée de quoi ? (Le Chasseur et le Boa, p.102)*

Elle sera sauvée de quoi ?

E25 : *Sauvée de la peste. (Le Chasseur et le Boa, p.102)*

Elle sera sauvée de la peste.

E26 : *Insolent ! (Araignée et son fils, p.144)*

Tu es insolent !

Ces énoncés se comportent comme des phrases autonomes. Dans l'ensemble de ces structures, l'on remarque des contractions expressives qui créent une syntaxe assez simple mais jamais désarticulée. Cela est une particularité qui « contribue à l'illusion d'oralité, reprenant un mode de cohésion propre à l'oral, légèrement en marge de la norme de l'écrit. » (Isabelle Génin : 2010). L'auteure explore ici la problématique de la cohérence dans le roman anglais de Salinger et dans ses deux traductions en français dans lesquelles on peut remarquer également des phrases sans verbes conjugués.

Une telle pratique langagière rompt d'avec la structure des groupes nominaux (GN), par exemple longs et complexes, incluant une relative qui, toujours selon Génin, « appartient davantage au registre de l'écrit » (ibid.). Les structures syntaxiques simplifiées où tronquées, au besoin de l'oratoire, sont alors un style de l'orateur pour communiquer efficacement.

Voyons comment les énoncés averbaux retenus dans le cadre de cette étude, dont les contenus sémantiques elliptiquement réduits dans le discours oratoire de DADIE, revêtent une valeur sémantico-pragmatique.

5. Valeur sémantico-pragmatique de la phrase averbale chez Dadié

Franck NEVEU établit qu'« il est extrêmement difficile d'établir une typologie rigoureuse des phrases averbales. » (Neveu : 2004) Ce qui veut dire que l'analyse qui va suivre ne s'appuie pas sur des classifications « rigoureuses » auxquelles Pierre Le GOFFIC (1993) même « ne prétend nullement à l'exhaustivité » classificatoire. Rappelons que l'analyse porte sur des « énoncés autonomes » fondés sur des structures phrastiques averbales qui reposent sur un prédicat central, lui-même, reposant sur une certaine « modalité d'énonciation ». (LEFREUVE :1999).

6. Valeur sémantico-pragmatique de l'interrogation averbale

« La syntaxe du descripteur a (...) pour ambition d'analyser des faits linguistiques relatifs au composant syntaxique de la langue (...) Mais derrière cette fausse évidence se cache une redoutable difficulté, liée à la notion de « fait linguistique » ou, plus précisément, à la notion d'observatoire de langue. » (Neveu :2004). Nous ne nous attarderons pas sur ces composants syntaxiques qui structurent les questions averbales sur lesquelles porte l'étude ; il s'agira plutôt de considérer la phrase interrogative dans le sens de l'usage graphique du signe de ponctuation, mais bien au-delà, d'expliquer la situation d'énonciation de ces interrogations averbales. Autrement dit, on parle de pragmatisme dans la phrase interrogative (averbale) parce que, naturellement, une question suppose un énonciateur et un destinataire de la question que l'on pose. On pose toujours une question à quelqu'un selon que cette personne est censée, au préalable, être instruite de la situation et/ou du contexte de la question. Cela suppose également que la forme ou le style de la question peuvent sembler importants, si on considère qu'il peut s'agir d'une interrogation totale qui attend une réponse du type « oui » ou « non » ; soit une interrogation partielle qu'on pourrait, d'une certaine façon, assimiler à une question « jussive » ou « désirative » (Orecchioni Kerbrat :1986), etc. Ce qui fait la particularité des interrogations averbales issues de l'oralité, chez Dadié notamment, c'est que les questions que le narrateur-énonciateur ou le conteur adresse à son auditoire ou au lecteur, n'attendent pas, pour la plupart, des réponses de la part de leur énonciateur. Il s'agit, au fond, de « fausses questions » ou questions rhétoriques dont l'interrogateur détient des réponses. En la soumettant ainsi à son public, il introduit une conversation implicite tacitement directe entre son auditoire et lui-même au risque de monopoliser la parole, mais par-delà tout, d'impliquer le public ou le lecteur dans la narration. On peut le voir dans les présupposés sémantico-pragmatiques des énoncés interrogatifs averbaux qui suivent :

E10 : Et ta bonté ? (*Nénuphar, la reine des eaux*, p.20)

E13 : Pour voler quoi ? (*L'aven*, p.37)

A l'analyse, les choix que nous faisons de ces deux (2) énoncés interrogatifs (E10 et E13) sont des choix arbitraires qui répondent, parmi tant d'autres dans l'œuvre de Dadié, à la démonstration que nous voulons faire dans cette étude. De fait, la question (E10) : *Et ta bonté ?* comporte comme prédicat central le syntagme nominal « ta bonté », avec comme

marqueur interrogatif, le point d'interrogation (« ? ») tandis que l'interrogation dans (E13), elle, a pour noyau central un verbe à l'infinitif, un noyau syntagmatique prédicatif par défaut, au lieu d'un verbe conjugué. Tout en justifiant son statut d'énoncé interrogatif par la marque de ponctuation (?), à l'image de la question précédente, elle assure par ailleurs la même fonction qu'un prédicat central.

Pour revenir à l'énoncé interrogatif (E10), ce raccourci averbal du questionneur donnerait, plus exhaustivement et, selon le contexte, *Qu'en est-il de ta bonté ?* ou encore, *Lasse-t-on (en outre) ta bonté ?*. Du coup, le présupposé sémantique de la question laisse entendre du questionneur, *tu as une bonté / ta bonté ne fait aucun doute*. Ce qui donne lieu à une question rhétorique qui "trahit" les confidences (estimes) du questionneur vis-à-vis de son destinataire, tout en confortant par la même occasion celui-ci dans le caractère qui est le sien. Mais qui, paradoxalement, jette par ailleurs un réquisitoire sur ceux qui éprouvent des doutes sur cette vérité, soit par mauvaise foi soit par ignorance, etc. Mais comme la question rhétorique, comme tout autre, est « motivée par une ignorance quelconque, et par conséquent, suppose une tension vers un état de connaissance » (Neveu :2004), la préoccupation du questionneur ici n'est pas liée à sa propre personne, mais plutôt au besoin de satisfaire ceux qui, inopinément ou par ignorance, doutent des qualités de « bonté » qui caractérisent le destinataire.

Il en est de même pour la question (E13), *Pour voler quoi ?* qui, exhaustivement et selon le contexte, donne ceci : *Je commettrai un crime pour voler quoi ?* Par analogie avec l'interrogation (E10), cette question *pour voler quoi ?* relève du présupposé sémantique, *Je ne suis pas un criminel (au point de commettre des crimes aussi doublement)*. Autrement dit, ce présupposé sémantique, en tant qu'il est la motivation de cette question rhétorique, est un démentir aux croyances affabulatoires et infondées du destinataire. D'une façon générale, ce qu'il faut retenir du fondement d'une question modale, de surcroît rhétorique, fût-elle verbale ou averbale, c'est qu'elle « appartient à l'ordre de l'action » (Neveu :2004).

L'action ici, entendu dans le sens du pragmatisme dans l'interrogation averbale, c'est la volonté pour le questionneur de faire "changer les comportements" du destinataire : la présomption, de la méfiance, et par-dessus tout, le mensonge motivé par les préjugés infondés. Dans le contexte de la narration d'un conte, le conteur dadiéen s'adresse directement à son destinataire qu'il prend comme prétexte pour s'adresser ensuite à un public hétérogène, constitué du lecteur "en

différé”, aux auditeurs immédiats sur l’espace scénique (au clair de lune) et, par extrapolation, au monde des lecteurs en général.

D’autres typologies phrastiques à l’image de l’exclamation averbale se révèlent aussi diversement dans l’œuvre de Dadié, mais avec les mêmes visées argumentatives.

7. Exclamativité et expressivité de la phrase averbale

Parmi les critères de l’exclamation, on retiendra, outre une ponctuation spécifique, l’usage des interjections, de certains SN (syntagmes nominaux) ou adverbess intensifs. Ainsi, de la définition des formules expressives des émotions entre en ligne celle qu’exprime l’exclamation, définie par Riegel et al. comme « un moyen d’expression qui intègre l’affectivité, un sentiment plus ou moins vif du locuteur à l’égard du contenu de son énoncé » (2018 : 401). Aussi, de ses multiples usages, l’exclamation peut se combiner avec d’autres valeurs, notamment, la valeur d’ordre, comme le ferait la phrase impérative. Les linguistes du rang de Riegel expliquent cette combinaison par l’ajout de l’affectivité sur la phrase, où l’intonation seule peut favoriser l’expressivité dans l’exclamation par l’entremise des « locutions exclamatives », tel qu’abordé par Bally (1909), et tout autre formule expressive se distinguant par une intonation et une prosodie montante ou descendante. La courbe intonative dépend généralement du sentiment exprimé par le locuteur. Cette intonation exclamative correspond souvent à l’écrit au point d’exclamation. Le discours oratoire n’est pas non plus exempt de ces faits linguistiques, et à juste titre, on note chez Dadié, comme dans les énoncés averbaux repérés, une intonation montante qui se met au service de l’émotion du conteur. Voyons-le dans les exclamations averbales qui suivent :

E14 : *Siffler ! (Le chien de Coffi, p.65)*

E26 : *Insolent ! (Araignée et son fils, p.144).*

L’énoncé (E14) « Siffler ! », uniquement composé du prédicat dépendant au mode infinitif, est la forme réduite de, *Il faut siffler !*, en contexte. Aussi, en tant que modalité appréciative dans laquelle l’énonciateur indique, d’une certaine façon, qu’il réagit affectivement à un élément de son énonciation en caractérisant à un haut degré telle ou telle propriété jugée par lui, favorablement ou défavorablement, cette interrogation exclamative présuppose sémantiquement, à un premier degré, *Nous disposons d’un sifflet qui nous sert utile / Il n’y a que le coup de sifflet*

peut nous servir maintenant/à présent. De l'examen de ces présupposés sémantiques, le narrateur de Dadié veut faire entendre à son destinataire que *Quelque chose ne va pas*, ou du moins, *il y a danger*. Du coup, l'exclamation averbale apparaît comme une nécessité, une cloche d'alarme qui est capable de s'adapter à la situation d'inconstance qui trouble la quiétude existante. Lexicalement, on pourrait parler dans le cadre traditionnel de « tambour » ou de « tam-tam parleur », selon la cosmogonie à laquelle appartient l'auteur Dadié. Mais la modernité dominante, le « sifflet » vient en lieu et place de ce tambour-parleur comme un cri d'alarme au danger. Et la meilleure façon pour le conteur dadiéen d'anticiper verbalement ce « danger », c'est bien l'abréviation de la complétude phrastique en allant droit à l'essentiel syntagmatique auquel l'on affecte toute l'émotivité qui convient à (l'alerte) : « le sifflet », comme pour dire, *il faut siffler urgemment*. L'exclamation averbale (E26) *Insolent !* s'inscrit dans le même ordre mais, plus spécifiquement, elle est l'expression pure et simple de l'émotion du narrateur-conteur dadiéen. En effet, *Insolent !* est le réductif de *Tu es insolent !*, une sorte de réprimande qui dénote la colère du déclamateur. De fait, par *Insolent*, il faut entendre une intonation ascendante qui fait couler le présupposé pragmatique, *tu ne devais pas l'être devant moi/ devant ma personne*. Autrement dit, le sous-entendu ici est une sorte de menace à l'endroit du destinataire à qui le locuteur donne à entendre, *tu risques de subir de ton insolence à mon égard si tu n'arrête pas*. Or, comme on le sait, dans le cas d'espèce où les mots manquent au locuteur pour exprimer toute la rage qu'il contient en lui, l'attitude imprévisible du locuteur est aussi à l'image de la fin d'un énoncé marqué par des points de suspension. Plus besoin donc, émotionnellement parlant, de prolonger la taille de ses émotions par la formulation tout aussi kilométrique de la phrase exclamative. Ainsi, L'action qui précipite le pragmatisme que nous soulignons dans le cadre de l'interrogation averbale resurgit ici, et la réalité est bien plus patente dans la phrase déclarative averbale, même si celle-ci se veut plutôt véridictionnelle.

8. Du pragmatisme dans la phrase déclarative averbale

Sans nous attarder davantage sur la valeur pragmatique de la déclarative averbale, nous retenons ceci que, selon Franck Neveu, « seule l'assertion entre dans le champ de la vériconditionnalité, le prédicat de la phrase assertive remettant en question toute négativité. » (2004). De cette

perception, on s'aperçoit que l'énoncé déclaratif, verbal ou averbal, doit sa quintessence à la diction de ce qui est vrai ou faux, même si le faux n'est pas forcément traductible que par l'entremise d'une négation. Autrement dit, autant la déclaration peut nier quelque chose ou une vérité, de cette même façon une négation peut avoir valeur assertive. Cette dichotomie morpho-sémantique ou morpho-lexicale est assurément au fondement du choix de ces deux (2) énoncés sur lesquels nous nous appuyons pour mener notre démonstration. En fait, par l'énoncé averbal issu de (E18) : *Mais pas du tout* par lequel le narrateur-conteur de Dadié veut dire plus exhaustivement, *Mais on ne laisse pas du tout ma patience*, selon le contexte qui prévaut, on se rend compte de ce qu'il fait elliptiquement la rétention volontaire des syntagmes marqués d'une part par l'adverbe « ne » dans l'expression « on ne... » (le « ne » étant fréquemment appelé « discordantiel ») en ce qu'il marque une discordance dans le discours, car inversant la valeur de vérité de la proposition. D'autre part, il est plutôt question de l'ellipse du syntagme nominal « *ma patience* » marqué par la présence du prédicat nominal « patience ». Le faisant, l'énonciateur applique ce que Kerbrat Orecchioni appelle « braver le risque de violation de la loi d'exhaustivité dans le processus interlocutif ». Autrement dit, *Mais pas du tout*, en tant que raccourci syntagmatique de la complétude *Mais on ne laisse pas du tout ma patience* laisse entendre le présupposé sémantique, ma patience fait aucun doute, ou du moins, mon attitude de personne patiente fait l'unanimité. Dès l'instant où le locuteur prend à témoin l'opinion générale, au-delà de celui à qui il s'adresse directement, son propos prend la forme d'une vérité générale, voir un précepte au contenu véridictionnel indiscutable. C'est donc en fait une technique oratoire par l'entremise de laquelle le narrateur-conteur (de Dadié) procède par le recours à la forme négative averbale à valeur assertive pour dénier une perception à laquelle s'oppose sa vérité à lui.

En ce concerne, l'énoncé (E25), *Sauvée de la peste*, il découle de la forme exhaustive *Elle sera sauvée de la peste*. Et comme on le voit, le syntagme prédicatif, « sauvée » est un participe passé à valeur adjectivale, donc un syntagme prédicatif dépendant du syntagme pro-nominal « elle », représentatif du syntagme nominal dont il dérive, et qu'il est censé qualifier. Il est véridictif en ce que l'énoncé complet dont il dérive, *Elle sera sauvée de la peste* présuppose, je dispose de preuves susceptibles de le sauver, ou mieux, je peux (moi-même) le sauver. De ce point de vue, les trois (3) éléments que privilégient le linguiste Austin sur la

« performativité » dans le discours se trouvent ainsi réunis : l'implication du « je » dans son propre propos – la convocation du temps présent et le verbe « peux » qui est la marque de la performativité. Il en ressort que celui qui parle dit ce qu'il est capable d'accomplir pour le simple fait qu'il est, soit socialement investi pour y arriver soit juridiquement, etc. Pour ce qui concerne le narrateur conteur de Dadié, il est sans doute socialement investi à cela car, en tant que guérisseur et dépositaire de pratiques ancestrales dont il a hérité, il n'y a pas de doute que son propos ne souffre nullement de véridictionnalité.

Conclusion

Parlant du discours oratoire et de ses particularités dans le cadre global des discours et de l'analyse que l'on en fait, le conteur-narrateur est, pour les circonstances dans lesquelles il évolue, détenteur du message qu'il porte. Porteur de la vérité qu'il distribue avec son auditoire, son objectif principal est de distiller la matière véridique et tout autre message moralisateur dans les sphères où sa voix porte. Comme il a trop à dire au travers d'une seule voix, il se doit donc d'être sobre, bref et concis dans son propos. A ce titre, les formes elliptiques assertives, interrogatives et exclamatives constituent pour le narrateur à travers lequel Dadié, lui-même, s'illustre pour conclure en ces termes : « (Donc) je crois que le conte n'enseigne pas, mais il forme. Il nous permet d'être très attentifs aux ruses (...). A la fin du conte, c'est l'honnêteté, la vérité, le bonheur qui triomphent toujours. C'est pour nous donner à réfléchir. Le conte peint la vérité cachée. Donc il faut avoir un certain œil pour le déceler... »

Bibliographie

ABOA, Abia A. L., (2012), *La problématique de la langue française dans le conte africain* » dans Sankofa, Revue ivoirienne des Arts et de la Culture, n°2, Abidjan.

DUCROT Oswald, 1972, *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.

Gustave Guillaume (1883-1960),

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1986, *L'Implicite*, Paris, Armand Colin.

MAINGUENEAU Dominique, 1994/1998, *L'Enonciation en linguistique française*, Paris, Hachette.

TESNIERE Lucien, 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, PUF, Paris.
NEVEU Franck, 2000, *Lexique des notions linguistiques*, Paris, Nathan, «
128 ».
LE QUERLER Nicole, 1996, *Typologie des modalités*, Caen, Presses
Universitaires de Caen.